



## AVIS PUBLIC

### **DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2022-2023-2024**

Je soussigné, donne avis que le rôle triennal d'évaluation foncière pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2022;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Delson  
50, rue Sainte-Thérèse  
Delson (Québec) J5B 2B2

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au Service de la trésorerie de la Ville;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle d'évaluation au bureau du trésorier, à l'hôtel de ville sis au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson et cela durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Delson, ce 18 octobre 2021.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier